ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens et Concours

Bureau des Concours

Affaire suivie par :
Laurence KASTNER
Tél. 03 88 23 36 51
Mél : laurence.kastner@ac-strabourg.fr

06, Rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 09

AVIS DE CONCOURS INTERNE
POUR LE RECRUTEMENT D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

SESSION 2027

DATE DES ÉPREUVES ÉCRITES : 12 février 2027

DATE DES ÉPREUVES ORALES : sera communiquée ultérieurement

NOMBRE DE POSTES : sera communiqué ultérieurement

CONDITIONS D'ACCÈS : voir conditions au verso

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Par INTERNET à l'adresse suivante :

https://www.education.gouv.fr/concours-interne-d-attache-d-administration-au-ministere-de-l-education-nationale-10985

du jeudi 1er octobre 2026 à 12 heures

au mercredi 25 novembre 2026 à 12 heures

Attention, avant de procéder à votre inscription, vous devez impérativement créer votre compte utilisateur. (En aucun cas, le compte utilisateur ne vaut inscription). A l'issue de l'activation de ce compte utilisateur, vous pourrez alors vous inscrire.

NOTE IMPORTANTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS :

En vue de l'épreuve orale d'admission, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et le guide de remplissage sont **obligatoirement à télécharger** par le candidat dans l'espace candidat sur l'application d'inscription CYCLADES à la rubrique "les formulaires".

Le dossier de RAEP devra être téléversé dans l'espace candidat prévu à cet effet sur l'application d'inscription CYCLADES **au plus tard le 06 AVRIL 2027** (la date de téléversement faisant foi).

L'ATTENTION DES CANDIDATS est attirée sur le fait que l'inscription à un concours ou à un examen professionnel est un ACTE PERSONNEL.
En conséquence, il appartiendra à CHAQUE CANDIDAT d'effectuer cette démarche.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT RELEVANT DES MINISTRES CHARGES DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pour être autorisés à concourir, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (nationalité française, ressortissants d'un Etat membre de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, casier judiciaire vierge, droits civiques, position régulière au regard du service national, aptitude physique) et les conditions précisant la position d'activité fixée par l'article 19 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984.

A ces conditions générales s'ajoutent les conditions cumulatives suivantes :

CONCOURS INTERNE

- être fonctionnaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent,
OU militaires
OU magistrats,
OU candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

- être en activité, en position de détachement ou en congé parental à la date de la 1ère épreuve écrite.

- compter **4 années au moins de services publics au 1er janvier 2027.**

Division des examens et concours

Tél. 03 88 23 35 95
Mél : ce.examens-concours@ac-strasbourg.fr
06 Rue de la Toussaint 679z5 Strasbourg Cedex 9